

COMMUNE de LANSAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par arrêté municipal n°260520261 du 26 mai 2026, Monsieur le Maire de LANSAC a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à **la modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LANSAC.**

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, par décision N°E26000053 / 33 du 6 Mai 2026, a désigné Madame Céline MIECAZE, agent immobilier indépendant en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Patrice ADER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de LANSAC, siège de l'enquête, **du lundi 29 juin au lundi 27 juillet 2026 inclus**, soit pendant une période de trente jours consécutifs.

Le dossier d'enquête et un registre préalablement ouvert, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de LANSAC et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public soit :

Les Lundi, Mardi, jeudi et vendredi : de 09h00 à 12h00 et les après-midis sur rendez-vous

Le mercredi fermé toute la journée

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations et propositions sur le registre déposé au siège de l'enquête pendant les heures d'ouverture des bureaux et pendant toute la durée de l'enquête, **soit :**

du Lundi 29 juin au lundi 27 juillet inclus.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur **en Mairie : 13 Route de Goujon, 33710 LANSAC** où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public.

Le public pourra formuler ses observations, propositions par voie électronique à l'adresse suivante : plulansac@gmail.com (dans ce cas, noter en objet du courriel « **Observations PLU pour commissaire enquêteur** »).

En complément, le dossier ainsi que toutes les informations relatives à l'enquête publique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : **lansac.fr**

Les observations et les propositions reçues par voie électronique seront annexées au registre déposé au siège de l'enquête dans les meilleurs délais afin d'être consultables par le public.

Un accès, gratuit, au dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public, au siège de l'enquête, sur un poste informatique pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public, pour recueillir ses observations, propositions à la Mairie de LANSAC aux jours et heures ci- après :

- **Lundi 29 juin de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 20 juillet de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 27 juillet de 9h00 à 12h00.**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de LANSAC.

Des informations complémentaires peuvent également être demandées auprès de Monsieur le Maire, **Éric POUCHARD**, responsable du projet.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au Maire, dans un délai d'un mois, son rapport et ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la Mairie de LANSAC.

A l'issue de l'enquête, le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de LANSAC.

Le Maire
Éric POUCHARD